

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze février à vingt heures trente, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Alain JOBARD, Maire.

Convocation du 05/02/2019

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Etaient présents : Mrs et Mmes Alain JOBARD, Marie-Agnès TREUILLIER, Annie RABOINT, Jacques BOISSEAU, Sébastien GOUGEON, Sylvie VIGNERON, Cédric GOUPILLE, Jacky CHAUVIN, Marie-Laure LEBRUN, Patrice MARTIN, Florence GEINDREAU, Nadège METIVIER

Etait absente : Mme Caroline JOUVELOT

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrice MARTIN est désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2019.01.01

MISSION COMPLEMENTAIRE D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT URBAIN ET LA CONSTRUCTION D'UN HABITAT SENIORS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la mission complémentaire d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du quartier urbain et la construction de l'habitat séniors, proposé par l'agence Architecture Fardin.

Les missions complémentaires sont :

- 1/ accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour l'ouverture des plis (rapport d'analyse, attribution des offres, notification des marchés..)
- 2/ suivi durant la phase chantier (participation aux réunions, suivi financier...)
- 3/ réception du chantier avec notamment l'établissement du PV de levées des réserves, garantie de parfait achèvement...

Le montant total de la mission complémentaire s'élève à 23 822 € HT.

DELIBERATION N°2019.01.02

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que, jusqu'au vote du budget primitif, le maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant total des crédits inscrits au budget précédent pour l'année 2018 – hors chapitre 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » et 16 « emprunts et dettes assimilés » en section d'investissement s'élève à 1 382 943.31 € (chapitres 20 -21 - 23).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 25 % de cette somme soit 345 735.82 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Achat de chaises pour la salle des fêtes (facture ADEQUAT) : 1 945.94 € TTC (article 2184)
 - Travaux d'aménagement habitat Séniors (facture NOVAM INGENIERIE) : 7 311.97 € TTC (article 2138)
- Soit un total de 9 257.91 € TTC

DELIBERATION N°2019.01.03

SUBVENTIONS ACCORDEES A INSCRIRE AU BUDGET

Le conseil municipal décide d'inscrire les subventions suivantes au budget 2019 :

Organismes	MONTANT
Association F.N.C.P.G	350
Club 3ème âge l'Amitié	654
Association de chasse	233
Association les p'tites cheminées	2 500
Association Culturelle de Louresse	525
Association des parents d'élèves	581
Défense des cultures	1 000
La Nouvelle Patrie	540
Ile aux Chouettes	150
ASVR	1 324
Centre de soins Doué	251
Paroisse Saint-Denis des Faluns Doué	403
Amicale des sapeurs pompiers (0.20 € par habitant)	172
Association des jeunes sapeurs (0.10 € par habitant)	86
Transport solidaire	530
maison familiale rurale Chemillé	58
Lycée Professionnel Les Ardilliers Saumur	58
Ecole Notre Dame Tuffalun	30
Les Restos du cœur	29
Association des myopathes	29

Anjou muco	29
Association des sclérosés en plaques	29
ADAPEI 49	29
Ligue contre le cancer	29
Association des paralysés de France	29
Association des aveugles	29
UNICEF	29
Handisport Angers	29
Association France Alzheimer	29
Total des subventions	9 764

Monsieur le Maire déclare la séance levée.
Ont signé au registre, les membres présents.